



L'an deux mille quatorze et le DEUX OCTOBRE

A la salle polyvalente de Cailly, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

**Etaient présents :**

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
<b>Bierville</b>	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Présent
<b>Blainville Crevon</b>	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	présente		
	Vincent DECORDE	Excusé		
<b>Bois-Guilbert</b>	Daniel BARBIER	présent	Eric CHIVOT	Présent
<b>Bois-Heroult</b>	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	présente
<b>Boissay</b>	Rémy LEROY-DAVESNE	présent	Delphine DURAME	excusée
<b>Bosc Bordel</b>	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Présent
<b>Bosc Edeline</b>	Denis LÉBOUCHER	absent	Jean-Pierre HOUEL	présent
<b>Bosc Roger sur Buchy</b>	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
<b>Buchy</b>	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	excusée		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	présente		
<b>Cailly</b>	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	excusé		
<b>Catenay</b>	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Présente		

<b>Ernemont sur Buchy</b>	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	absent
<b>Estouteville Ecalles</b>	Joël SAVARY	excusé	Jacques AMEDEE	Présent
<b>Héronnelles</b>	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	présent
<b>La Rue Saint Pierre</b>	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
<b>Longuerue</b>	Corinne JOUTEL	excusée	Joël FORTIER	excusé
<b>Morgny Pommeraye</b>	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	absente		
	François CAPET	Présent		
<b>Pierreval</b>	Paul GREVET	Présent	Thierry AUVRAY	Présent
<b>Rebets</b>	Bernard CORBILLON	absent	Dominique NEHOU	Présent
<b>Saint Croix sur Buchy</b>	Alain HERICHARD	présent		
	Patrice NION	Présent		
<b>Saint Aignan sur Ry</b>	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	absent
<b>Saint André sur Cailly</b>	Eric AVENEL	excusé		
	Ansbert LECOQ	excusé		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
<b>Saint Germain des Essourts</b>	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	absent
<b>Saint Germain sous Cailly</b>	François DUPUIS	présent	Christelle SCHOEGEL	excusée
<b>Vieux Manoir</b>	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
<b>Yquebeuf</b>	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	excusé

Pouvoirs donnés de : M. AVENEL St André sur Cailly à Mme CHANUT MC  
- M . DECORDE Blainville Crevon à M. CARPENTIER JP St Aignan/Ry  
- Mme JOUTEL Longuerue à M. CHAUVET Buchy  
- Mme BOURGUIGNON Buchy à Mme VALLOT

**Assistaient :**

Marie-Gabrielle ANDRICQ, en qualité d'assistante administrative,  
Hélène LIMARE, en qualité de DGS remplaçante de Céline Maréchal,

## **1. Nomination du secrétaire de séance et Validation des PV des 30 avril et 3 juin 2014**

---

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CHABE

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président demande une minute de silence suite au décès de Mme Cécile BRUMENT , ancien Maire de Bosc Edeline en août dernier et annonce la naissance de Maurice, fils de Céline MARECHAL le 3 août en lui souhaitant la bienvenue.

M. Chauvet demande l'approbation du compte-rendu des conseils communautaires des 30 avril et 3 juin 2014 ;

M. Leger a été noté présent le 30 avril 2014 alors qu'il était absent, et Mme COEFFIER de Bois Héroult a été notée excusée le 3 juin alors qu'elle était présente. Ces corrections seront portées sur les PV correspondants.

**Aucune autre remarque n'étant formulée sur les compte-rendus, le conseil communautaire approuve le compte rendu de chacune de ces séances.**

Le Président demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la compétence voirie, le conseil accepte.

## **2. Exonérations TEOM 2015 – Délibération 2014-10-57**

---

Le Vice-président JP Carpentier Chargé des services à la personne, présente le dispositif d'exonération de TEOM pour l'année 2015 ; 5 entreprises sont concernées : Ces entreprises font l'objet d'une redevance spéciale annuelle.

Il explique qu'en cas de dépôt de déchets à la collecte hebdomadaire, il convient de ne plus exonérer l'entreprise concernée. Une discussion va s'engager avec la commune de St André sur Cailly au sujet de la Sté de teillage de lin qui pourrait éventuellement revenir à la TEOM.

Carrefour Market – Buchy

Facomat - Buchy

SAS Cocagne – La rue St Pierre

SCI 3AP – La Rue St Pierre

Véolia eau – Vieux Manoir

Sté Teillage de Lin - St André sur Cailly

**A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté décide d'exonérer de la TEOM les entreprises sus-citées.**

Arrivée de M. Molmy – Yquebeuf et de Mme Serano – Blainville Crevon à 18 h 30

## **3. Versement subvention Centre Information et Orientation (C.I.O.) Neufchâtel en Bray – Délibération 2014 -10-58**

---

Le 6<sup>ème</sup> forum orientation du 27 novembre 2014 à la Halle -expo de Forges les Eaux accueillera plus de 850 élèves de 3<sup>ème</sup> des collèges du Pays de Bray. Cette manifestation s'inscrit dans les actions information-orientation du Bassin d'Education et de Formation. Forum qui sera également ouvert aux parents.

La commune de Neufchâtel, le Département de Seine Maritime et les communautés de Forges et du Pays Neuchâtelois apportent aussi leur soutien à cette manifestation.

Les organisateurs sollicitent la CCME pour une subvention d'un montant de 500 €. Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la CCME a la possibilité de soutenir les actions en faveur de l'insertion et de la formation.

**A la majorité des membres présents, sauf un vote contre, le conseil de communauté décide d'octroyer une subvention de 500 € au CIO de Neufchâtel en Bray.**

#### 4. Validation choix entreprise marché reprofilage et réfection voiries communautaires programme investissement 2014 – Délibération 2014-10-59

Présenté par M. Bruno LEGER, vice Président des affaires générales et des finances.

Avant de présenter le résultat de l'ouverture des plis du marché voirie, M. LEGER annonce qu'une urgence est décelée sur la commune de St André sur Cailly sur la route du bout levet, qu'il convient de réparer pour un montant TTC de 13 866,18 €.

Il a été procédé à l'ouverture des plis du marché voirie le 26 septembre 2014 :

- L'estimation était de **236 323,20 € TTC**

Entreprises	Offres TTC
LE FOLL TP	191 542,07
ASTEN	199 573,40
VIAFRANCE	203 994,00
FIZET	204 936,00
DR	208 096,80
COLAS IDFN	214 678,38
RAMERY	215 835,60
EBTP	238 441,20

- Les 8 offres vont de 191 542,07 € à 238 441,20 € TTC.

Entreprises	Critère Prix	Critères Techniques	TOTAL
<b>LE FOLL TP</b>	<b>12.00</b>	<b>6.22</b>	<b>18.22</b>
ASTEN	11.59	6.22	<b>17.81</b>
VIAFRANCE	11.37	6.22	<b>17.59</b>
FIZET	11.32	6.22	<b>17.54</b>
DR	11.16	6.22	<b>17.38</b>
COLAS IDFN	10.82	7.11	<b>17.93</b>
RAMERY	10.76	6.22	<b>16.98</b>
EBTP	9.62	5.33	<b>14.95</b>

- 
- Après examen des entreprises et en tenant compte des critères d'évaluation (60% prix des prestations, 40% valeur technique, au vu du contenu du mémoire technique des candidats), il s'avère que l'entreprise LEFOLL est celle ayant obtenu la meilleure note.
- La commission a donc retenu l'entreprise LEFOLL pour un montant de 191 542,07€ TTC.

Il s'avère que l'offre retenue fait apparaître une économie d'environ 45 000 € par rapport à l'estimation du marché et il est proposé de ce fait d'ajouter au marché ci-dessus la réfection de la route du Bout Levet sur St André sur Cailly.

Arrivée de M. OTERO à 18 h 45.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté approuve le choix de la commission et décide d'octroyer le marché voirie 2014 à la Société LE FOLL pour un montant de 191 542,07 € TTC et d'y ajouter les travaux d'urgence prévus sur la commune de ST André sur Cailly, rue du Bout Levet pour un montant de 13 366, 18 € qui fera**

l'objet d'un avenant et autorise le Président à signer le marché et l'avenant avec l'entreprise LE FOLL.

#### 5. Validation choix emprunt voirie 2014 de 90 000 € – Délibération 2014-10-60

Afin de financer le programme voirie annuel 2014, le budget primitif 2014 prévoit un emprunt de 90 000 € sur 8 ou 10 ans. 2 banques ont été contactées, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Caisse d'épargne : **frais de dossier 200 €**

	Taux fixe échéances constantes périodicité : trimestrielle taux : 1.82 %	Taux fixe échéances constantes périodicité : annuelle taux : 1.83 %	Taux fixe à double échéances anticipées 1 <sup>ère</sup> échéance : 1/03/15 2 <sup>è</sup> échéance : 1/01/16 périodicité : annuelle taux : 1.82 %
Echéance	3 028.60 €	12 196.03 €	de 12 712.02 € à 11 298.33 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>6 915.20€</b>	<b>7 568.24 €</b>	<b>6 041.43 €</b>

Crédit agricole : **frais de dossier 100 €**

	Taux fixe échéances constantes périodicité : trimestrielle taux : 1.83 %	Taux fixe échéances constantes périodicité : annuelle taux : 1.93 %	Taux fixe à doubles échéances anticipées périodicité : annuelle taux : 1.93 %
Echéance	3 029.81 €	12 248.84 €	12 052.35 €
<b>Coût du crédit</b>	<b>6 953.92 €</b>	<b>7 990.72€</b>	<b>6 418.81 €</b>

Après examen des offres faites par les deux banques, et en tenant compte de l'état de la dette annuel de la CCME, le Bureau a retenu la proposition de la **Caisse d'Epargne** sur un taux fixe PEC « duo » avec deux échéances avancées (l'une en mars 2015, la 2ème en janvier 2016) et avec amortissement du capital **constant** à échéances dégressives **annuelles allant de** 12 712 € pour la première à 11 298 € pour la dernière avec un coût de crédit de 6041 €

Il est précisé que le montant du prêt n'est pas lié au montant des travaux retenus.

**A l'unanimité des membres présents le conseil de communauté décide de retenir la Caisse d'Epargne comme financeur de l'emprunt voirie 2014 pour un montant de 90 000 € au taux 1.82 % PEC Duo sur une durée de 8 ans à échéance annuelle avec un coût de crédit global de 6041,43 €.**

**Mrs CAJOT (Catenay) et Carpentier Jean (Ernemont) sont absents lors de ce vote.**

#### 6. Vote indemnité conseil du Trésorier de Blainville Crevon- Délib 2014-10-61

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu le renouvellement du conseil communautaire en date du 17 avril 2014,

**A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté décide l'octroi d'une indemnité de conseil et de budget au Trésorier de Blainville Crevon.**

## **7. Décision modificative budget CTOM – délibération 2014-10-62**

---

8. Il convient de prendre la décision modificative suivante afin de mandater la facture de la société PREVEL, d'acquisition des enjoliveurs des colonnes de tri (**modification du format des ouvertures**) à inscrire sur l'opération acquisition de matériels pour un montant de 2430 €:

– opération 12 investissements déchetterie

DI - art 21318 - 2500 €

– opération 11 acquisition de matériels

DI - art 2184 + 2500 €

**A l'unanimité des membres présents le conseil de communauté autorise la décision modificative ci-dessus.**

## **9. Transformation du Pays entre Seine et Bray en P.E.T.R. –Délibération 2014-10-63**

---

Par un courrier du 24 juillet 2014, M. le Préfet nous informe de la possibilité de transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), les **syndicats mixtes** ayant été reconnus comme **Pays** avant l'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010.

Le Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray a été reconnu comme Pays avant l'entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010 puisque créé le 18 octobre 2004.

La loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics : les PETR.

Ce sont des établissements publics constitués par accord entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun.

Ces établissements publics sont soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes fermés, prévus à l'article L5711-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sous réserve des dispositions prévues à l'article 79 de la loi précitée et aux articles L5741-1 et L5741-5 du CGCT.

Au vu de la loi MAPTAM, la transformation automatique de ce syndicat en PETR peut être réalisée, sauf opposition des organes délibérants qui disposent ainsi d'un délai de trois mois soit jusqu'au 25 octobre 2014.

Le Président précise qu'il y a possibilité de créer un PETR à tout moment et qu'en bureau du Pays la position des trois communautés de communes concernées était d'attendre l'évolution à venir avec la réforme territoriale.

Depuis les avis ont changé et je propose de nous décider lorsque les périmètres seront redéfinis.

L'intérêt d'un PETR n'apporte rien de plus ou de moins mais il peut être un outil face à la métropole sous réserve des évolutions qui apporteraient des moyens.

Il est évoqué la crainte que les financeurs nous y obligent pour avoir des subventions.

Nous devons rester vigilants quant à la mise sous tutelle mais comme il y aura plus de conventions tripartites, il y aura moins de risques d'être obligés de constituer un PETR. Notre position n'est pas d'être contre, mais de tenir compte de la cohérence du calendrier qui se présente à nous. Chaque membre du bureau a émis son avis et il semble sage d'attendre.

Après présentation des éléments, un débat s'engage. Il apparaît difficile au Conseil de statuer compte tenu de la réforme territoriale en cours.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté décide de tenir compte de la cohérence du calendrier de la réforme territoriale et par conséquent vote contre la transformation du Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.**

## **10. Renouvellement contrat fourniture gaz CCME- Délibération 2014-10-64**

---

Le contrat triennal de fourniture de gaz naturel, initialement passé avec EDF, arrive à son terme le 7 janvier 2015. Il nous est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans à un prix fixe sur la fourniture (abonnement et kwh) pendant toute la durée du contrat, protégés des éventuelles fluctuations du marché au tarif abonnement de **10,690 €/ mois** et gaz de **5.718 centimes d'euro/kwh HT**.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté décide de renouveler le contrat d'approvisionnement de gaz de la CCME pour 3 ans auprès d'EDF.**

## **11. Fonds concours voirie**

---

Le Président aborde la compétence voirie et plus précisément le versement des fonds de concours. Il souhaite que le conseil se positionne sur ce qui doit être appliqué dans l'hypothèse où une commune ne pourrait pas verser le fonds l'année où des travaux seraient envisagés.

Il rappelle que les programmes de fonctionnement et d'investissement sont établis sur proposition du technicien, de la commission Affaires générales et en accord avec la commune.

Il propose que, lorsqu'une commune ne peut, exceptionnellement, une année, verser de fonds de concours pour la voirie à la communauté de communes, **il soit effectué du PATA (point à temps automatique) à la charge de la CCME** pour le bon entretien des voies.

**A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté est d'accord sur la décision de principe de surseoir aux travaux d'investissement voirie par du PATA sur une commune qui ne pourrait, pour diverses raisons, exceptionnellement pas verser de fonds de concours à la CCME.**

Monsieur Molmy – Maire d'Yquebeuf précise : « Que diverses raisons ne s'appliquent pas à Yquebeuf puisque la commune refuse le fond de concours compte tenu des modalités d'applications donc, elle n'entre pas dans le schéma proposé ». et Monsieur Levasseur ajoute : « Cette solution va accroître la différence entre les communes pauvres et celles qui ont les moyens »

## **12. Questions diverses**

---

M. le Maire de Morgny la Pommeraye demande à ce qu'il lui soit remis une colonne de tri ; M. Carpentier, vice président en charge des Ordures Ménagères lui répond que cela sera possible dès qu'elles seront réparées.

### **Prospective financière :**

La DRFIP semble capable de nous donner les premiers éléments lors de la prochaine réunion de la commission des Affaires Générales fixée au jeudi 9 octobre 2014.

## **- Projet innovation Société LIFCO Locataire de l'Hôtel d'entreprises**

Le Président rappelle le projet de l'entreprise LIFCO présenté par son dirigeant M. IACOB en réunion de bureau.

Ce projet d'innovation est intéressant et mérite qu'on s'y attarde.

Cependant il présente une part de risque puisque nous ne disposons pas de budget prévisionnel mais colle toutefois à notre but commun de la communauté de communes. Ce projet est plutôt flatteur pour notre EPCI – les projets sont supportés par la Région. M. Iacob a pris conscience qu'il supporterait le coût des aménagements intérieurs. Il nous a fait des éloges de la Zone d'activités, la proximité de l'A28, la circulation non encombrée et une éventuelle possibilité pour les entreprises innovantes d'évoluer vers l'extension de la ZA. Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'hôtel d'entreprises et l'échéance est la fin de la présente année. Nous devons donc prendre une décision de principe ce soir et non une délibération.

A l'unanimité des membres présents le conseil de communauté se prononce favorablement pour la poursuite du projet innovation de M. IACOB.

## **20 ans de la CCME**

Le Président rappelle la date choisie pour marquer les 20 ans de la CCME : **Vendredi 14 novembre 2014 à 18 heures à l'ancien gymnase de Buchy**. Une réunion est prévue le 9 novembre prochain pour finaliser l'organisation ; les invitations seront remises nominativement aux mairies qui voudront bien se charger de les remettre aux élus ou anciens élus concernés. Programme : Afin de créer un lien avec les élus des conseils municipaux non délégués : discours des vice-Présidents sur les dossiers dont ils ont la charge, des représentants du Département et de L'Etat s'ils sont présents, mini concert de l'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles et cocktail dînatoire.

## **Fin de la permanence de la Trésorerie à la CCME**

Le Président lit à l'assemblée le message électronique que nous avons reçu de la Trésorière Mme JEGAT le 27 août et qu'elle a aussi adressé à toutes nos communes nous informant de l'arrêt des permanences de la trésorerie dans nos locaux. Il trouve ceci inacceptable de recevoir cette nouvelle de la Trésorière avec demande d'en informer les contribuables et non de la DRFIP. Il demande de souligner ce désaccord au nom de la CCME.

## **Point sur les dossiers en cours**

Chaque vice Président prend la parole pour faire le point sur les dossiers qu'il a en charge ;

**M. B. LEGER** : Etude de la **prospective** pour la fin de la présente semaine pour être présentée lors Commission affaires Générales du 9 octobre 2014.

**Journal communautaire** : maquette présentée lors commission affaires générales aussi.

**Site internet** : en cours

## **M. E. De La Maze** :

**Taxe de séjour** : il rappelle la mise en place des panneaux signalétiques ; Nous disposons d'environ 350 lits sur le territoire. Ils sont bien référencés par l'Office de Tourisme, il faudrait les référencer sur notre site. Il faudrait convaincre les hébergeurs de l'utilité de notre action pour le bien être de leurs clients ; il y a un décalage entre la perception et le potentiel des taxes. C'est une taxe affectée qui peut couvrir des dépenses règlementaires.

**Chemins de randonnée** : les 100 kms de chemins ne permettent pas d'envisager un entretien en régie ;



**M. JP Carpentier :**

**Collecte Ordures Ménagères** :Il a rencontré le personnel OM comme prévu. Réunion utile à renouveler.

Le Président souligne la bonne volonté des agents pour remédier à un défaut de camion en combinant les 2 collectes à partir de 23 heures le soir. Le camion a été immobilisé une semaine pour une intervention de 20 mn sur une sonde. Il propose de récompenser les agents pour leur bonne volonté et de voir par quel moyen (régime indemnitaire).

M. Carpentier fait remonter que nous rencontrons des difficultés sur les poubelles cassées qui créent des relations difficiles avec les habitants et il termine en annonçant le label argent décerné à la déchetterie.

**Ludisport** : faute d'intervenant certaines communes n'ont pas de créneau.

**Ecole de Musique (EMME)** : Problème avec l'école de solfège de Blainville fermée.

**M. F. OTERO**

**Zone d'activité** : permis d'aménager déposé fin août mais qui connaît encore quelques péripéties. Autorisation prochaine de commencer les travaux. Dès que nous aurons recruté le Maître d'œuvre, nous pourrons procéder au lancement des ouvrages : début de chantier prévu en 2015 et mise sur le marché ensuite.

**Maison de l'Emploi** : Réunion a eu lieu fin août et partenariat avec la MFR de Buchy.

M. Molmy répond pour les problèmes relatifs à l'école de musique : 4 professeurs pour lesquels le contrat n'a pas été renouvelé et difficulté pour le directeur M. Cointrel de recruter. Pour l'équipe OM, il propose de mettre en place, comme pour les agents du syndicat d'eau une prime genre IFTS.(Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires)

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	

<b>Boissay</b>	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
<b>Bosc Bordel</b>	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
<b>Bosc Edeline</b>	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
<b>Bosc Roger sur Buchy</b>	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
<b>Buchy</b>	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
<b>Cailly</b>	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
<b>Catenay</b>	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
<b>Ernemont sur Buchy</b>	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
<b>Estouteville Ecalles</b>	Joël SAVARY		Jacques AMEDEE	
<b>Héronchelles</b>	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
<b>La Rue Saint Pierre</b>	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
<b>Longuerue</b>	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

<b>Morgny la Pommeraye</b>	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
<b>Pierreval</b>	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
<b>Rebets</b>	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
<b>Saint Croix sur Buchy</b>	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
<b>Saint Aignan sur Ry</b>	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
<b>Saint André sur Cailly</b>	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
<b>Saint Germain des Essourts</b>	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
<b>Saint Germain sous Cailly</b>	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
<b>Vieux Manoir</b>	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
<b>Yquebeuf</b>	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	